QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023 Rapporteur : Monsieur Marc ANDRO

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023 (accusé de réception du 03/04/2023)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Office Public de la Langue Bretonne: Subvention 2023

Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2023

Depuis de nombreuses années, l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) accompagne Quimper Bretagne Occidentale dans sa prise en compte croissante du bilinguisme et dans la mise en œuvre de la charte « Ya d'ar Brezhoneg ».

Abaoe meur a vloaz e vez skoazellet Kemper Breizh Izel gant Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha lakaat ar garta "Ya d'ar Brezhoneg" da dalvezout.

Après avoir obtenu le niveau 2 de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » en 2019, Quimper Bretagne Occidentale s'est engagée, dans son projet de territoire, à obtenir le niveau 3, soit le niveau le plus élevé de cette charte qui consacre les efforts des EPCI en faveur de la promotion, de la diffusion et de l'apprentissage de la langue bretonne.

À cet effet, l'agglomération est accompagnée, depuis de nombreuses années, par l'Office Public de la Langue Bretonne, qui apporte son expertise, en conseils et traductions, en matière de communication, de signalisation et de signalétique, aux services de la collectivité. L'Office soutient également le développement et la structuration de l'offre d'enseignement bilingue sur le territoire de l'agglomération ; territoire où sont désormais inscrits plus de 9 % des élèves de primaire et près de 12 % des élèves de maternelle en filière bilingue.

La volonté de Quimper Bretagne Occidentale étant de poursuivre sur cette voie et de continuer à développer la place de la langue bretonne dans la vie publique sur son territoire, il est nécessaire de poursuivre ce travail commun avec l'Office Public de la Langue Bretonne et de recourir à ses services.

Pour l'année 2023, l'Office Public de la Langue Bretonne sollicite une subvention de 10 000 €. En 2022, une subvention de 5 000 € avait été attribuée à l'OPLB.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de $5\,000\,\mathrm{e}$ à l'Office Public de la Langue Bretonne pour l'année 2023.